

Evry, le 11/06/19

1 cas de coqueluche est signalé dans l'école.

C'est une maladie pour laquelle votre enfant est normalement vacciné. A ce titre, nous vous invitons à vérifier le carnet de vaccinations.

Selon le Haut Conseil de la Santé Publique, seuls les enfants de la classe concernée feront l'objet d'une surveillance particulière.

Toutefois si votre enfant présente une toux persistante nous vous recommandons de consulter son médecin.